

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 6 mai 2025 à 19 h au centre communautaire de Hollow Glen, au 12, chemin du Parc, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, et les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais, sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS M. Robert Binette, Directeur général adjoint et Directeur du service des finances, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, et Mme Marie-Pier Drolet, Agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 31 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 01.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

123-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 6.6 d) Félicitations à Mme Lisa Landry, récipiendaire de la Médaille du couronnement du Roi Charles III

Retirer :

- 7.2 b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Aménagement de bâtiments accessoires pour une terrasse – 8 chemin Scott – District électoral 3

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

123-25 (suite)

- 7.5 b) Adoption du premier projet de règlement numéro 1329-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modification de la limite entre les zones RES-CV-13 et RES-CV-15, les usages autorisés et modifications aux grilles de spécifications RES-CV-13 et RES-CV-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

124-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2025 soit et est par la présente adopté.

- La conseillère Rita Jain s'abstient de voter en raison de son absence en ce qui concerne le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 19 MARS AU 7 AVRIL, 2025 AU MONTANT DE 306 895,46 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – MARS 2025

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 12 MARS 2025 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 29 JANVIER 2025 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.224

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER 2025 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION NUMÉRO 80-25 ADOPTÉE LE 11 MARS 2025

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1336-25**

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION
DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À
L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION
D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1336-25 intitulé « Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux ».

Le but de ce règlement est de financer en totalité ou en partie les dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux.



Cybèle Wilson

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1341-25 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DE MESURES
FAVORISANT L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE**

Le conseiller Enrico Valente présente et dépose le projet de règlement donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1341-25 intitulé « Règlement décrétant l'établissement de mesures favorisant l'économie de l'eau potable » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour les règles relatives à l'économie de l'eau potable sur le territoire.



Enrico Valente

125-25

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1341-25 –
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DE MESURES
FAVORISANT L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité veut se conformer à la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Chelsea désire promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau potable;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

125-25 (suite)

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil a adopté le 1^{er} juin 2021 le règlement numéro 1189-21 décrétant l'établissement de mesures favorisant l'économie de l'eau potable;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger et de remplacer ce règlement afin de mettre à jour les règles relatives à l'économie de l'eau potable sur le territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, établir des règles relatives à l'économie de l'eau potable, conformément à l'article 19 de la « *Loi sur les compétences municipales* »;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2025 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « *Projet de règlement numéro 1341-25 – Règlement décrétant l'établissement de mesures favorisant l'économie de l'eau potable* », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-25

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS
POUR LES ANNÉES 2025 À 2027**

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des terrains sportifs est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien des terrains sportifs pour les années 2025 à 2027;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 avril 2025:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9032-2454 Québec inc. (Techniparc)	78 766,42 \$	71 924,24 \$
Pelouse Santé inc.	106 059,06 \$	96 846,06 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

126-25 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) au montant de 78 766,42 \$, incluant les taxes, pour l'entretien des terrains sportifs pour les années 2025 à 2027, représente un montant net de 71 924,24 \$;

ATTENDU QUE le coût annuel pour l'entretien des terrains sportifs sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'entretien des terrains sportifs pour les années 2025 à 2027 au montant de 78 766,42 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9032-2454 Québec inc. (Techniparc).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) et seront budgétés annuellement par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127- 25

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET DE GÉOTECHNIQUE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION SUR LE CHEMIN SAINT-CLÉMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, les services professionnels d'ingénierie et de géotechnique ainsi que les travaux de stabilisation sur le chemin Saint-Clément ont été approuvés et un montant net de 210 000,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 1^{er} mai 2025:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Équipe Laurence inc.	85 024,01 \$	77 638,26 \$
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)	114 706,19 \$	104 742,04 \$

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

127- 25 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Équipe Laurence inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Équipe Laurence inc. au montant de 85 024,01 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie et de géotechnique pour des travaux de stabilisation sur le chemin Saint-Clément représente un montant net de 77 638,26 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour ces travaux de stabilisation seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1338-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie et de géotechnique pour des travaux de stabilisation sur le chemin Saint-Clément au montant de 85 024,01 \$, incluant les taxes, à la firme Équipe Laurence inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1338-25 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-40-721 (Infrastructures – Stabilisation / décontamination), règlement d'emprunt numéro 1338-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-25

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR (CVCA) POUR LES ANNÉES 2025 À 2027

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et conditionnement d'air (CVCA) est échu;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des systèmes CVCA pour les années 2025 à 2027;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 avril 2025 :

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

128-25 (suite)

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
6518648 Canada Ltd (EPM Ottawa)	33 281,81 \$	30 390,73 \$
Barette Bernard-Enerflamme inc.	75 718,20 \$	69 140,81 \$
Séguin Morris inc.	76 201,69 \$	69 582,30 \$
AP Heating and Ventilation Ltd	170 163,00 \$	155 381,50 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l’analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 6518648 Canada Ltd (EPM Ottawa) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 6518648 Canada Ltd (EPM Ottawa) au montant de 33 281,81 \$, incluant les taxes, pour l’entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d’air pour les années 2025 à 2027, représente un montant net de 30 390,73 \$;

ATTENDU QUE le contrat d’entretien des systèmes CVCA sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat d’entretien des systèmes CVCA pour les années 2025 à 2027 au montant de 33 281,81 \$, incluant les taxes, à la compagnie 6518648 Canada Ltd (EPM Ottawa).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris dans les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement par la suite :

- 02-130-00-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), hôtel de ville
- 02-220-00-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), casernes
- 02-320-00-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), garage municipal
- 02-330-00-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), garage municipal
- 02-412-30-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), usine eau potable
- 02-413-30-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), poste surpression
- 02-414-20-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), usine eaux usées FP
- 02-414-30-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), usine eaux usées CV
- 02-701-20-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), centre comm. HG
- 02-701-27-522 (Entretien et réparation-Bâtiments et terrains), Centre Meredith

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

129-25

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2025

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2025, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 avril 2025:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	28 247,63 \$	25 793,85 \$
Cimota inc.	37 182,92 \$	33 952,96 \$
Perma Route inc.	38 890,29 \$	35 512,02 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 28 247,63 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2025, représente un montant net de 25 793,85 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2025 au montant de 28 247,63 \$, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

130-25

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, l'achat de boyaux d'incendie a été approuvé et un montant net de 16 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie va procéder à l'achat des boyaux incendie auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour un montant net maximum de 16 500,00 \$;

ATTENDU QUE l'achat de divers boyaux d'incendie sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de boyaux d'incendie pour un montant net maximum de 16 500,00 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 500,00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-25

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abrasifs 5-10 net pour la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumission ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 avril 2025:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE (\$/TM, avant taxes)	PRIX TOTAL pour 4 000 tonnes (taxes incluses)
Lafarge Canada inc.	17,00 \$	78 183,00 \$
Construction DJL inc.	21,55 \$	99 108,45 \$

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

131-25 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Construction DJL inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE les achats d'abrasifs seront payés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture de 4 000 tonnes d'abrasifs 5-10 net pour la saison hivernale 2025-2026, au montant de 99 108,45 \$, incluant les taxes, à la compagnie Construction DJL inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-621 (Pierre, concassé, gravier) pour l'année 2025 et le solde de cet engagement sera budgété en 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-25

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES
D'UN COURS D'EAU AU 1078 ROUTE 105**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation des berges d'un cours d'eau au 1078 route 105 ont été approuvés et un montant net de 105 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 avril 2025:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)	114 862,31 \$	104 884,60 \$
Quadrivium Conseil inc. (QDI)	126 127,58 \$	115 171,29 \$

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

132-25 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) au montant de 114 862,31 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation des berges d'un cours d'eau au 1078 route 105 représente un montant net de 104 884,60 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour ces travaux de stabilisation seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1338-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation des berges d'un cours d'eau au 1078 route 105 au montant de 114 862,31 \$, incluant les taxes, à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation), conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1338-25 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-40-721 (Infrastructures – Stabilisation / décontamination), règlement d'emprunt numéro 1338-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-25

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 256-24)

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat et l'installation de trois (3) bornes de recharge ont été approuvés et un montant net de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QU'UNE aide financière au montant de 15 000,00 \$ a été confirmée par le Conseil Régional de l'Environnement et développement durable de l'Outaouais (CREDDO);

ATTENDU QUE deux (2) bornes de recharge seront installées au Centre Meredith et une (1) à l'hôtel de ville;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

133-25 (suite)

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a procédé à une demande de prix auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'achat et l'installation des bornes de recharge;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 26 juillet 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Séguin Morris inc.	29 501,83 \$	26 939,10 \$
171975 Canada inc. (Lauriault Électrique)	35 043,23 \$	31 999,14 \$

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Séguin Morris inc. est conforme et recommandée par le Service de l'environnement;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Séguin Morris inc. au montant de 29 501,83 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de trois (3) bornes de recharge représente un montant net de 26 939,10 \$, soit un dépassement budgétaire de 1 939,10 \$;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation des bornes de recharge ainsi que le dépassement budgétaire seront payés par l'aide financière du CREDDO et le solde sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de trois (3) bornes de recharge au montant de 29 501,83 \$, incluant les taxes, à la compagnie Séguin Morris inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation corrigée de 11 939,10 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-729 (Biens durables autres – Hygiène du milieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

134-25

**PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LE PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QU'EN décembre 2022, le Service de l'urbanisme et du développement durable a mandaté la firme Environnement LCL inc. pour la mise à jour du Plan d'action en développement durable (PADD) au montant de 14 256,90 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QU'À ce jour un montant de 7 128,45 \$, incluant les taxes, a été payé à la firme;

ATTENDU QUE le rapport final devait être complété à la fin décembre 2024;

ATTENDU QUE le rapport a été finalisé au début 2025 et que le budget prévu en 2024 n'a pas été reporté à l'année suivante;

ATTENDU QU'AUCUN budget n'a été prévu à cet effet en 2025, et le dernier paiement doit être payé à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le dernier paiement pour le mandat de la mise à jour du PADD au montant total de 7 128,45 \$, incluant les taxes, à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 6 509,23 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-470-02-459 (Services techniques autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

135-25

**FÉLICITATIONS À M. ADRIAN BALL POUR AVOIR REMPORTÉ LE TITRE
DE CHAMPION DU MONDE JUNIOR EN SKI TÉLÉMARK TOUTES
CATÉGORIES**

ATTENDU QUE M. Adrian Ball, résident et jeune athlète de 20 ans de Chelsea, s'est illustré à maintes occasions en ski Télémart, sport qu'il pratique depuis ses 14 ans;

ATTENDU QU'IL fait partie de l'équipe Télémart Québec et membre de l'équipe du Canada;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

135-25 (suite)

ATTENDU QU'IL est monté sur le podium et a remporté plusieurs médailles cette année, en plus d'avoir été sacré champion lors de la finale de la coupe du monde FIS de télémark à la station de Thyon 4 Vallées en Suisse le 30 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu de féliciter M. Adrian Ball pour tous ses accomplissements, pour avoir remporté le titre de Champion du monde junior en ski Télémark toutes catégories lors des championnats junior mondiaux FIS-Télémark à la station de Thyon 4 Vallées en Suisse le 30 mars dernier, ainsi que pour ses exploits sportifs à Bardonecchia en Italie les 3, 4 et 5 avril 2025 soit la 1^{ère} place dans la catégorie sprint en parallèle, la 1^{ère} place dans la catégorie classique et la 4^e place dans la catégorie sprint.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-25

**AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS POUR
LES ÉLECTIONS DE 2025**

ATTENDU QUE les municipalités locales et la MRC des Collines- de-l'Outaouais désirent coordonner leurs démarches dans le contexte de la prochaine élection du préfet au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, journée des élections municipales au Québec;

ATTENDU QUE le président d'élection d'une municipalité a le devoir de voir au bon fonctionnement sur son territoire de l'élection du préfet d'une MRC, selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, et appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'autoriser la signature du protocole d'entente avec la MRC des Collines-de- l'Outaouais telle que présentée, pour coordonner leurs démarches en vue des élections de novembre 2025, en ce qui a trait à la division des tâches, le partage des coûts, l'organisation des journées de vote, la formation du personnel électoral et le plan de communication.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

137-25

NOMINATION DU PRÉSIDENT, DU SECRÉTAIRE, DU TRÉSORIER ET DE L'ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025 et qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il y a lieu de nommer certains postes du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu de procéder à la nomination des personnes suivantes pour exercer les fonctions et assumer les rôles et responsabilités spécifiques à chacun des postes en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* lors des élections municipales du 2 novembre 2025 :

- Me Charles-Hervé Aka, président
- Me Sheena Ngalle Miano, secrétaire
- M. Robert Binette, trésorier
- Mme Joannie Campeau, adjointe au président

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-25

FÉLICITATIONS À MME LISA LANDRY, RÉCIPiendaIRE DE LA MÉDAILLE DU COURONNEMENT DU ROI CHARLES III

ATTENDU QUE Mme Lisa Landry a reçu la Médaille du couronnement du Roi Charles III le mercredi 23 avril dernier pour son travail exceptionnel au sein du ministère de la Défense Nationale et de la fonction publique, présentée par Mme Stefanie Back, vice-ministre de la Défense Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de féliciter et reconnaître le travail remarquable de Mme Lisa Landry au service de la Défense Nationale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-25

DÉMISSION DE L'AGENTE AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le 22 avril 2025 la Municipalité recevait la lettre de démission de l'agente aux communications effective le 2 mai 2025;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

139-25 (suite)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu d'accepter la démission de l'agente aux communications et de la remercier pour son travail et son dévouement durant ses quatre années et demie au sein du service des communications.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-25

DÉMISSION DU RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE le 1^{er} mai 2025, la Municipalité recevait la lettre de démission du réceptionniste à temps partiel effective le 30 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'accepter la démission du réceptionniste et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses deux années au sein du service de la direction générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR POTEAUX POUR UN COMMERCE – 32, CHEMIN SCOTT – DISTRICT ÉLECTORAL 3

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 535 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 32, chemin Scott, a présenté une demande d'approbation pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de faire approuver une enseigne détachée sur poteaux pour un commerce;

ATTENDU QUE l'enseigne serait soutenue par deux poteaux en bois (cèdre) d'une hauteur de 2,31 m, mesurant 0,76 m par 1,42 m, pour une superficie totale de 1,08 m², fabriquée en composite d'aluminium de couleur vert forêt, avec un lettrage blanc en PVC portant l'inscription « Relais CPA Inc. » et ne serait pas éclairée;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

141-25 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 9 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 32 chemin Scott, pour une enseigne détachée sur poteaux pour un commerce, conditionnellement à ce qui suit :

- Modification du matériau utilisé pour le lettrage de l'enseigne, afin d'assurer sa conformité au règlement de zonage 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1329-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATION DE LA LIMITE ENTRE
LES ZONES RES-CV-13 ET RES-CV-15 ET MODIFICATIONS AUX
GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RES-CV-13 ET RES-CV-15**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1329-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 1215-22 – Modification de la limite entre les zones RES-CV-13 et RES-CV-15 et modifications aux grilles de spécifications RES-CV-13 et RES-CV-15 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin de :

- Redéfinir les limites entre les zones RES-CV-13 et RES-CV-15, comme indiqué dans le plan ci-annexé ;
- Ajouter l'usage « conservation » dans la grille des spécifications de la zone du RES-CV-15;
- Modifier la superficie minimale des lots dans la zone RES-CV-15;
- Ajouter les usages résidentiels H3, H4 et H5 à la grille des spécifications de la zone RES-CV-13.



Kimberly Chan

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

142-25

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT
LE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN VINCENT**

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue afin que des panneaux de non-stationnement soient installés sur le chemin Vincent;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure de rue sur le chemin Vincent empiète sur l'accès aux boîtes postales communautaires et nuit à l'efficacité des opérations de déneigement en hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu d'approuver l'installation de panneaux de non-stationnement sur le chemin Vincent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de minimiser le nombre de panneaux dans la mesure du possible afin de limiter l'impact visuel.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LA FAB SUR MILL

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE La Fab sur Mill a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$ pour un projet intitulé « Mémoire vivante » qui consiste à capturer l'histoire et l'héritage de l'église Unie de Grâce qui fête également son 150^e anniversaire cette année;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car ce projet mettra en valeur l'histoire locale et préservera la mémoire collective des résidents de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par La Fab sur Mill pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

143-25 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE la Société historique de la Vallée de la Gatineau a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$ pour une exposition de photos et de panneaux historiques, à La Fab sur Mill, du 2 au 19 juin, dans le but célébrer le 150^e anniversaire de Chelsea;

ATTENDU QUE cette exposition sera ensuite itinérante sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car ce projet cadre parfaitement dans la vision du Fonds 150^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par la Société historique de la Vallée de la Gatineau pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR DANSE CHELSEA DANCE

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

145-25 (suite)

ATTENDU QUE Danse Chelsea Dance a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 000,00 \$ pour un projet intitulé Célébration de la jeunesse et des arts de la scène à La Fab sur Mill;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement mettra de l'avant de jeunes artistes locaux et sera ouvert au public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée Danse Chelsea Dance pour un montant totalisant 1 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LE CLUB CASCADES

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE le Club Cascades a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$ pour un projet intitulé « Human powered – Chelsea – à l'énergie humaine »;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible et adapté pour tous les résidents de Chelsea et soulignera également la journée nationale de l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le Club Cascades pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

146-25 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR MARCHÉ CHELSEA MARKET

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE Marché Chelsea Market a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 900,00 \$ pour un projet intitulé « Célébration des racines musicales de Chelsea » qui inclura des prestations musicales, des jeux d'époque ainsi que des démonstrations de métiers d'arts d'antan;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible à tous et cadre bien avec la vision du Fonds 150^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le Marché Chelsea Market pour un montant totalisant 900,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LA GALERIE OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

148-25 (suite)

ATTENDU QUE la Galerie Old Chelsea a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$ pour un projet intitulé « Art de Chelsea » qui consiste à mettre en lumière Chelsea telle que perçue par les artistes travaillant avec la Galerie, pour partager leur vision au reste de la communauté;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible à tous et cadre bien avec la vision du Fonds 150^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par la Galerie Old Chelsea pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LES JARDINIERS DES COLLINES

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE Les Jardiniers des Collines ont présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 050,00 \$ pour un projet intitulé « Espaces verts – Lieux historiques » qui consiste à organiser une série de visites de jardins, et ce gratuitement afin de célébrer le 150^e anniversaire de Chelsea, le 45^e anniversaire des Jardiniers des Collines et le 180^e anniversaire de la paroisse St-Stephen;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible à tous et cadre bien avec la vision du Fonds 150^e;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

149-25 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par Les Jardiniers des Collines pour un montant totalisant 1 050,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE HOLLOW GLEN

ATTENDU QUE l'Association des résidents de Hollow Glen a présenté une demande d'appui financier pour le Fonds des loisirs au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 750,00 \$;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour un projet intitulé « BBQ et soirée dansante » qui se veut également une activité de collecte de fonds visant à améliorer le parc du secteur Hollow Glen;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cette dernière permettra aux citoyens de tisser des liens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par l'Association des résidents de Hollow Glen pour un montant totalisant 1 750,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

151-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LA FONDATION HENDRICK

ATTENDU QUE la Fondation Hendrick a présenté une demande d'appui financier pour le Fonds des loisirs au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$;

ATTENDU QUE cette demande d'appui financier est déposée pour l'organisation d'une activité intitulée « Journée communautaire de préparation à la nature sauvage », qui a pour but d'organiser plusieurs ateliers pour apprendre aux jeunes de Chelsea, ainsi qu'à leurs familles, de jouer dans les bois de manière sécuritaire et responsable;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cette dernière cadre bien dans la vision du Fonds des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par la Fondation Hendrick pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR L'ÉGLISE ST MARY MAGDALENE

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE l'Église St Mary Magdalene a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 600,00 \$ pour leur événement « Vente de coffre arrière » qui mettra en valeur un aspect du patrimoine de Chelsea et rassemblera des individus ainsi que des groupes communautaires du territoire;

ATTENDU QUE la demande a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

152-25 (suite)

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible à tous et cadre bien avec la vision du Fonds 150^e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par l'Église St Mary Magdalene pour un montant totalisant 600,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

PROPOSITION POUR INSTALLER UN BANC COMMÉMORATIF EN L'HONNEUR DE M. ALEX MACKENZIE SUR LA VOIE VERTE CHELSEA

La conseillère Cybèle Wilson donne avis de motion à la suite de la recommandation du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 24 avril 2025 pour installer un banc commémoratif en l'honneur de M. Alex MacKenzie sur la Voie Verte Chelsea.



Cybèle Wilson

153-25

RELOCALISATION DE LA GARE DES CASCADES – APPROBATION DU SITE DU CHEMIN MILL

ATTENDU QUE l'ancienne gare de train des Cascades a été acquise par la Municipalité de Chelsea en 2021;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif les Amis de la Voie Verte Chelsea a organisé une levée de fonds auprès des résidents de Chelsea (35 000,00 \$) pour couvrir les frais de déplacement de l'ancienne gare de train des Cascades;

ATTENDU QUE la résolution numéro 193-21 mandait l'administration municipale à analyser les sites potentiels le long de la Voie Verte Chelsea (VVC);

ATTENDU QUE l'administration municipale a étudié six sites potentiels pour relocaliser la gare le long de la VVC;

SESSION ORDINAIRE – 6 MAI 2025

153-25 (suite)

ATTENDU QU'UN montant de 215 000,00 \$ est prévu dans le plan quinquennal d'immobilisation pour l'implantation de l'ancienne gare des Cascades et qu'une demande de subvention a été soumise auprès de Patrimoine canadien pour ce projet (résolution numéro 20-25);

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande le site situé sur le chemin Mill;

ATTENDU QUE les Amis de la Voie Verte Chelsea ainsi que la Société historique de la Vallée de la Gatineau ont soumis une lettre d'appui à l'administration municipale recommandant le site du chemin Mill;

ATTENDU QUE le comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a recommandé à l'unanimité, lors de la séance du 24 avril 2025, le site du chemin Mill;

ATTENDU QU'UNE consultation publique aura lieu en 2025 relativement à l'aménagement du site de la gare;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil municipal accepte le site proposé par l'administration municipale situé près de la Voie Verte Chelsea sur le chemin Mill.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

- | | |
|---------------------|------------------|
| POUR | CONTRE |
| - Kimberly Chan | - Dominic Labrie |
| - Christopher Blais | |
| - Cybèle Wilson | |
| - Enrico Valente | |
| - Rit Jain | |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

154-25

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que cette session ordinaire soit levée à 22 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Binette
Directeur général adjoint

Pierre Guénard
Maire